

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Commission Nationale des
Droits de l'Homme

Bureau Exécutif



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a pris connaissance de la décision du Gouvernement de la République du Tchad de son retrait de la Cour pénale internationale (CPI), dans le cadre des procédures prévues par l'article 127 du Statut de Rome.

La CNDH souligne l'importance constante de la lutte contre l'impunité, de la consolidation de l'État de droit et du renforcement des mécanismes de justice comme des éléments essentiels à la stabilité, à la paix durable et à la protection des droits et libertés fondamentaux.

Dans ce contexte, la CNDH encourage la poursuite des efforts visant à renforcer les capacités du système judiciaire national, notamment en matière d'indépendance, d'efficacité, d'accessibilité et de garantie des droits des justiciables, afin de consolider la confiance des citoyens dans les institutions judiciaires.

La CNDH rappelle également que le Tchad reste engagé dans le cadre des différents instruments juridiques auxquels il est partie, notamment les instruments africains relatifs aux droits de l'Homme, à la justice et à la coopération judiciaire. Ces engagements constituent un cadre important pour la prévention et la répression des violations graves des droits de l'Homme, ainsi que pour la protection des victimes et le respect des garanties d'un procès équitable.

La CNDH réaffirme son attachement au dialogue institutionnel et à la coopération constructive avec l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et internationaux œuvrant à la promotion de la justice, de la paix, de la réconciliation et du respect des droits fondamentaux.

Fait à N'Djaména, le 29 juillet 2026

Le Président

BELNGAR LARME JACQUES